

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 décembre 2023

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**22-12-2023-10**

Date de convocation le 15/12/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 10  
Procurations : 5  
Votants : 15

Le vingt-deux décembre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Etaient présents** : Mmes, BAZIARD, ETCHART, GRAUX, et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPETRE, LETARGUA et SALEFRANQUE

**Secrétaire de séance élu** : M SALEFRANQUE

**Avait donné pouvoir** : Mme DAUBAS pouvoir à M. LACOSTE-PEDELABORDE  
Mme LOQUET pouvoir LETARGUA,  
M CLAVÉ pouvoir à MME ETCHART,  
M LAPETRE pouvoir à Mme BAZIARD,  
M HILLOOU pouvoir à Mme GRAUX.

### **OBJET : Achat de parcelles aux consorts CAMI**

L'adjoint aux travaux rappelle à l'assemblée que la commune s'est engagée depuis 2020 dans un projet de giratoire sur la route départementale 817. De ce projet, est née la création de liaison douce entre le giratoire et la rue vallée de la Geoule.

La réalisation de ces deux opérations nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle en indivision BB 36p des consorts Cami (Destrade Nadine, Laborde Martine et Minvielle Christine) d'une surface de 48 a 98ca.

Le prix d'achat a été négocié avec les propriétaires pour un montant de 4 898 euros.

Jean Marc Lacoste précise que le projet a été inscrit dans les budgets des différents partenaires et devrait se réaliser au second semestre 2024.

Considérant l'intérêt du projet et la nécessité de cette acquisition pour le réaliser,  
Le Conseil municipal, ouï l'exposé de l'adjoint aux travaux et après en avoir largement délibéré,  
**DECIDE** de proposer à Mme Destrade, Laborde et Minvielle l'achat des parcelles cadastrées leur appartenant en vue de procéder ensuite à la réalisation du giratoire et de la voie verte  
**DECIDE** de fixer le prix d'achat à cinq mille euros  
**AUTORISE** le Maire à engager les démarches dans ce but.

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE  
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 08/01/2024

Reçu en préfecture le 08/01/2024

Publié le

ID : 064-216403964-20240108-22\_12\_2023\_10-DE